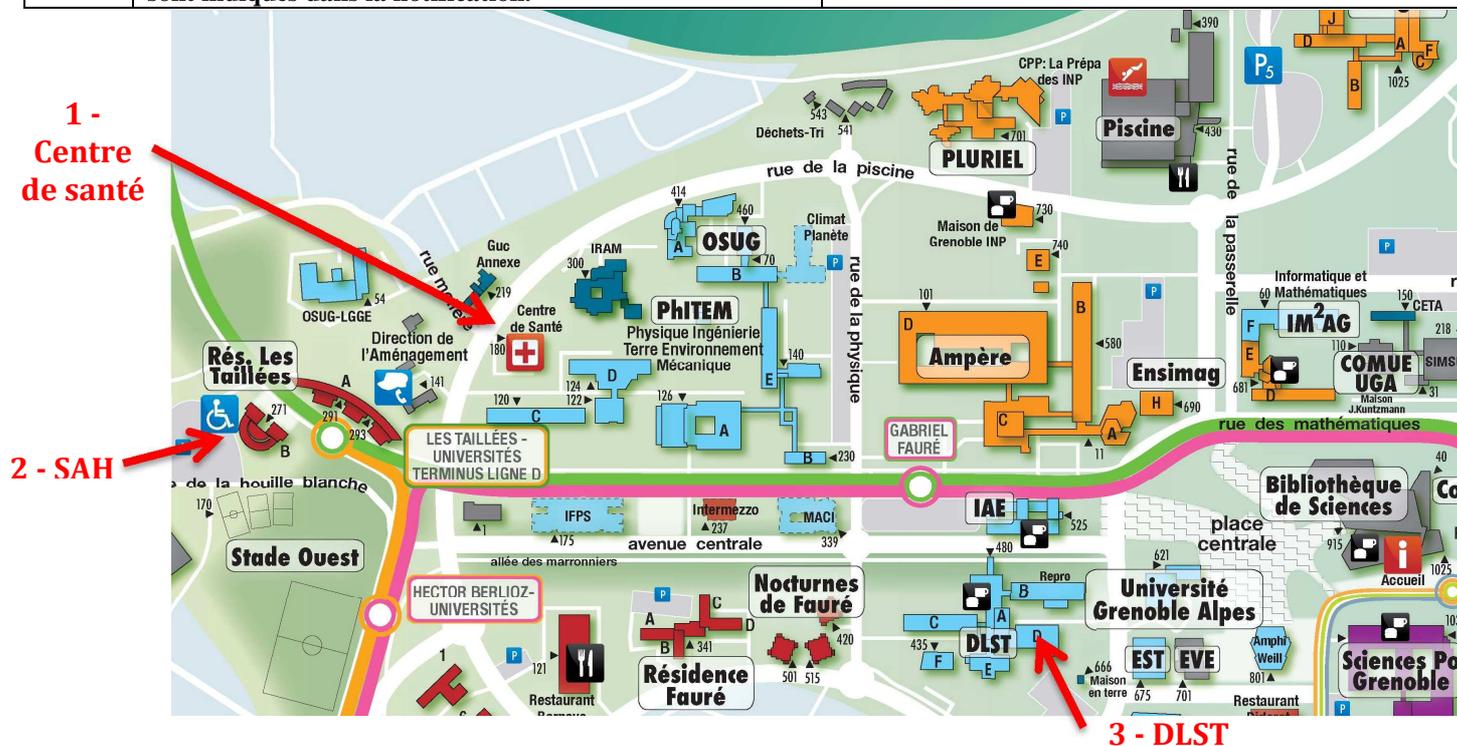


Études et situation de handicap au DLST

Réussir ses études et sa vie d'étudiant quand on est confronté à la dyslexie, à une situation de handicap ou à une maladie de longue durée,...

Étudiants, vous pouvez bénéficier d'aides et d'aménagements concernant les études et les examens, la vie étudiante, l'insertion sociale et/ou professionnelle. **N'HESITEZ PAS, CONTACTEZ AU PLUS TÔT LE CSU**

| | | |
|-----------------|---|---|
| <p>1</p> | <p>Au CENTRE DE SANTÉ UNIVERSITAIRE : Demandez un rendez-vous avec un médecin agréé pour les situations de handicap, afin que celui-ci établisse un avis médical, étape indispensable à tout aménagement d'études et/ou d'examen.</p> | <p>Centre de Santé du campus de Saint Martin d'Hères 180, rue de la Piscine, Domaine Universitaire 38400 St Martin d'Hères Tél. 04 76 82 40 70 https://centre-sante.univ-grenoble-alpes.fr/ Tram B ou D - arrêt Les Taillées / Tram C - arrêt Berlioz</p> |
| <p>2</p> | <p>Sur le site du SAH : Compléter le formulaire de demande d'aménagement : https://handicap.univ-grenoble-alpes.fr/ Le SAH :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ étudiera avec vous les modalités d'accompagnement qui vous sont adaptées (notamment les assistances humaines, le matériel spécifique, ...) ✓ vous assistera dans la mise en place des aménagements | <p>SAH (Service Accueil Handicap) de l'Université de Grenoble-Alpes Nathalie Bienvenu Résidence des Taillées - Bâtiment B 271 rue de la Houille Blanche, Domaine Universitaire 38406 Saint Martin d'Hères Cedex 04 76 82 84 70 - accueil.sah@univ-grenoble-alpes.fr</p> |
| <p>3</p> | <p>Au DLST, prenez contact avec la cellule EBS à qui vous fournirez votre avis médical :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ au plus tard le jeudi 14 février, pour bénéficier d'aménagements aux partiels du 2nd semestre. <p>La cellule EBS étudiera et mettra en place les aménagements préconisés. Une notification de dispositif personnalisée vous sera alors adressée, pour préciser leur mise en place et faire valoir vos droits. Le démarrage et la durée du dispositif sont indiqués dans la notification.</p> | <p>Cellule EBS du DLST (Etudiants à Besoins Spécifiques)</p> <p>Gestionnaires : Lucy Carpentier, Christelle Piccarreta à l'R, Espace de Travail Etudiant, B013. Tel 0476 51 42 53 Enseignante : Anne Letréguilly dlst-ebs@univ-grenoble-alpes.fr</p> |



Attention, la mise en place d'aménagements ne peut pas être faite le jour même de la demande. Nous traitons les demandes dans les meilleurs délais, mais selon leur complexité, cela peut prendre de quelques jours à quelques semaines. Aucun nouvel aménagement ne peut être mis en place pendant les **deux semaines ouvrées** précédant une session de partiels ou d'examen. Voir le détail des dates sur : <https://dlst.univ-grenoble-alpes.fr/>